

Discours à la Commission des droits de l'homme du parlement Basque

Vittoria, 24 novembre 2010

Honorables députés, c'est un honneur d'être auditionnée par la commission des droits de l'homme du Parlement Basque. Merci d'avoir accepté de nous écouter. Je suis devant vous accompagnée de M. Zacharie Sawadogo – président de Afric'Forum, une organisation d'ici au pays basque et de M. Gregory Patience – professeur à l'École Polytechnique de Montréal, partenaire dans le projet de production des produits anti-moustiques à base des ressources biologiques et locales pour lutter contre la malaria en Afrique. Je suis ici devant vous aujourd'hui pour exprimer l'espoir du Collectif porteur de la campagne "traduire les objectifs du millénaire pour le développement – OMD en une loi-type visant la réduction de la pauvreté". Ce collectif est constitué de 14 réseaux d'organisations du Nord et du Sud qui représentent environ 3500 organisations de base.

Qu'est-ce que la campagne Traduire les Objectifs du millénaire pour le développement en une loi-type visant la réduction de la pauvreté ?

1. La campagne vise à rappeler que ces OMD ont obtenu le consensus mondial dès l'an 2000 quand la communauté internationale s'est engagée à réduire la pauvreté de moitié en 2015, à assurer l'éducation pour tous; à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à réduire la mortalité infantile; à améliorer la santé maternelle; à combattre le VIH Sida, la malaria, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses, à préserver l'environnement et enfin à mettre en place un partenariat mondial. Ces OMD constituent l'instrument de base de lutte contre la pauvreté et même la base des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté mais depuis 2000. Or, comme l'a constaté la première évaluation qui a eu lieu en 2008 puis récemment à l'évaluation de septembre de 2010 : au lieu de diminuer, la pauvreté ne fait qu'augmenter. Chaque année entre 50 et 90 millions de personnes deviennent plus pauvres. Plus de 1/4 d'enfants dans le monde sont sous-alimentés; Plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent dans la pauvreté extrême, plus que jamais auparavant, au 21ème siècle la pauvreté de masse sévit dans le monde surtout en Afrique Sub-saharienne. La pauvreté prive 40% de la population mondiale (2,5 milliards d'individus) d'un revenu minimum et d'accès aux services sociaux de base : santé, éducation, eau, alimentation, etc.
2. La campagne "Traduire les OMD en loi-type visant la réduction de la pauvreté" est basée sur les droits humains. Car, ces OMD ne sont d'autres que l'affirmation des droits humains élémentaires et de plusieurs instruments juridiques nationaux et internationaux. Toutes les constitutions du monde reconnaissent les droits humains fondamentaux. L'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme stipule ceci:

“Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l’alimentation, l’habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. Elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d’invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté”.

3. La campagne OMD/LRP évoque les deux pactes sur les droits civils, politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels; elle rappelle les principes de la non discrimination ainsi que le principe de l’interdépendance entre les différents droits.
4. Cette campagne souligne à l’intention des acteurs nationaux et internationaux, privés et publics, le fait que dans l’esprit du pacte, la non application est synonyme d’attentat à la dignité de l’homme. Elle équivaut à la négation des droits humains.
5. En clair, la campagne a pour objectif de traduire les 8 objectifs et bien d’autres besoins fondamentaux non pris en charge par les OMD tel que l’accès à l’emploi en termes d’obligations, d’interdictions et de devoirs dans un instrument juridique contraignant auquel doit souscrire tout acteur du développement.
6. Dans l’esprit de la campagne, la loi-type visant la réduction de la pauvreté sera le résultat d’un processus hautement participatif impliquant les sociétés civiles, les parlements, les gouvernements, les entreprises privées, les syndicats, etc. Ce processus est d’autant plus important qu’il garantit le suivi de l’application de la loi une fois adoptée et la responsabilité des acteurs axée sur la redevabilité vis-à-vis des populations.

Honorable députés, je viens solliciter votre soutien en faveur d’une loi-type anti-pauvreté dans les pays en développement. Si les droits de l’homme avaient été respectés depuis 1949, on n’aurait pas eu besoin des objectifs du millénaire pour le développement.

De plus en plus, certaines nations et les pays du Nord commencent à reconnaître que la pauvreté extrême est inacceptable. Au Québec par exemple, le parlement a voté une loi contre la pauvreté et l’exclusion sociale depuis 2002. Pourquoi il n’en serait-il pas autant dans les pays pauvres ?

Vous vous demandez en quoi une campagne sur une loi-type visant la réduction de la pauvreté dans les pays en développement vous concerne :

1. Comme tous les pays et nations riches, chaque année le pays basque dépense beaucoup d’argent pour la coopération internationale sans compter l’engagement des associations à la solidarité internationale. Et depuis 30 à 40 ans, cet investissement a peut-être réussi à sauver des vies et à enclencher le développement dans certains endroits, mais les exemples de réussite de la coopération sont plutôt rares. Jusqu’à quand les pays riches vont continuer à donner sans résultats, sans impacts sur le facteur humain comme si la coopération avait pour but de perpétuer la pauvreté, et de rendre les pays pauvres plus pauvres ? Continuer à soutenir une coopération qui ne produit pas des résultats c’est se rendre complice des violations des droits de l’homme.
2. Cette campagne vous concerne parce que si vous êtes prêts à adopter une loi contre la pauvreté et l’exclusion dans votre pays, vous devrez reconnaître que ce qui est bien

pour le Nord en terme de droits de l'homme est aussi bien pour tout homme quel que soit ses origines. On n'a pas choisi le pays où l'on est né, pourquoi serait-on condamné à vivre dans la pauvreté parce qu'on vit dans un pays pauvre ?

3. Cette campagne vous concerne parce que la communauté internationale s'est engagée à atteindre les OMD d'ici 2015. Il reste 5 ans et on est loin des résultats souhaités. Vaut-il attendre 2015 pour faire le bilan de l'échec et inventer aux pays pauvres d'autres conventions inefficaces pendant que les gens continuent de mourir ?
4. Cette campagne vous concerne parce que vous avez une expérience à partager avec vos homologues des pays du Sud. Et il existe des espaces d'échanges interparlementaires dans lesquels vous pouvez agir et plaider en faveur d'une loi-type anti-pauvreté.
5. Les parlements, les gouvernements, les sociétés civiles du Nord demeurent très influents dans les politiques de développement des pays pauvres pour le pire et pour le meilleur. Dans ce cas, votre intervention, votre plaidoyer auprès de vos gouvernements et auprès du parlement européen par exemple peut s'avérer bénéfique pour les populations sans défense et dont les droits sont bafoués.

Vous vous demandez peut-être ce qu'une loi anti-pauvreté peut changer dans un contexte de sous-développement ou si ce ne serait pas une loi supplémentaire qui dormirait dans les bibliothèques des parlements. Mais, l'approche de loi gagne de plus en plus de terrain et l'expérience montre son efficacité :

1. Depuis que l'ONUSIDA a proposé aux parlementaires la loi-type sur les IST/VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre et la loi sur la santé de la reproduction, depuis que ces lois ont été traduites en lois nationales, les personnes atteintes du SIDA – toutes catégories confondues et surtout les plus pauvres ont accès aux médicaments antiviraux. Dans plusieurs pays, même les plus pauvres, les femmes démunies peuvent accoucher en sécurité et gratuitement dans les hôpitaux. Ces lois parce qu'elles sont appliquées rigoureusement sauvent les vies et entraînent des résultats mesurables sur le plan humain, social et économique.
2. Il en est de même de la loi sur la représentativité des femmes en politique ou dans les sphères de prise de décision. Dans certains pays, les femmes sont représentées jusqu'à 30, et même à 50% aux Parlements nationaux et aux postes ministériels. Sans obligations, sans instruments contraignants, l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement ou toute autre stratégie de lutte contre la pauvreté est tributaire de la volonté politique et des intérêts économiques des différents acteurs. Et pourtant, c'est une question des droits de l'homme.

Pour terminer, je voudrais vous mentionner que l'ACECI ne fait pas que sensibiliser ou mener les plaidoyers. Dans le cadre des objectifs du millénaire et pour montrer la nécessité de légiférer pour garantir l'accès des populations aux services élémentaires répondant aux besoins primaires, l'ACECI et ses partenaires viennent de lancer au Burundi un projet de production des produits anti-moustiques à partir des ressources locales et renouvelables pour lutter contre la malaria.

La malaria est la première cause de mortalité dans les pays en développement et en Afrique en particulier. Les femmes enceintes, les enfants de moins de 5 ans et les malades du SIDA sont les plus exposés. Dans le monde, 5000 personnes meurent de la malaria par jour. Pourtant depuis plus de 40 ans, les acteurs de la coopération bilatérale et multilatérale investissent dans la lutte contre la malaria. On investit dans les médicaments et les moustiquaires mais là encore, au lieu de diminuer, la malaria devient dans plusieurs pays une maladie endémique. La malaria affecte les populations les plus pauvres mais elle provoque aussi un cycle de pauvreté qui entrave le développement économique.

On sait que la malaria est causée par la moustique mais en dehors des médicaments curatifs utilisés quand on est déjà malade, affaibli et donc non productif, et les moustiquaires dont l'efficacité est évaluée à 40% quand elles sont utilisées, rares sont les anti-moustiques produits et vendus à grande échelle dans les pays où la malaria tue. Comment les populations peuvent-elles se protéger contre les piqûres de moustiques alors qu'elles n'ont pas accès aux anti-moustiques ? Comment peut-on lutter efficacement contre la malaria quand les organisations pionnières dans cette lutte comme l'OMS ne reconnaissent l'utilisation d'anti-moustique comme étant une stratégie de lutte contre la malaria? Les pays du Nord produisent plus de 4 000 tonnes d'anti-moustiques par an. Pourtant, la moustique ne tue pas ici. C'est une question des droits de l'homme que de rendre accessible les produits anti-moustiques aux populations menacées par la malaria – première cause de mortalité.

Le projet qui a été lancé au Burundi comme pays pilote du 15 au 16 octobre 2010 consiste à apprendre aux populations comment cultiver la plante aromatique appelée *Nepeta cataria* reconnue comme étant un insectifuge puissant. Il s'agira d'en extraire l'huile essentielle qui est raffinée et transformée grâce au transfert des Technologies. C'est l'huile hydrogénée (DHN) de *Nepeta cataria* qui servira à la fabrication des produits anti-moustiques par et pour les populations. Ce sera les produits d'usages quotidiens comme des savons, les lotions, les poudres pour enfants, les sprays, etc.

En plus de lutter contre la malaria, ce projet est un investissement dans les populations. Il stimule la croissance économique par la création de l'emploi, l'industrialisation, le renforcement des capacités, la création d'esprit entrepreneurial et vise le développement durable et responsable.

Honorables députés, ce projet vise à sauver les vies et nous sommes en train de solliciter les fonds publics pour subventionner les coûts de production afin que les produits soient accessibles aux plus pauvres des plus pauvres des pays les plus pauvres de la planète.

Ce projet contribuera directement à la réalisation des OMD (1,3,4,5,6,7,8). En l'occurrence, ce projet met à l'épreuve le partenariat mondial (la coopération avec les entreprises privées, la coopération bilatérale et multilatérales).

Pourquoi faut-il traduire les OMD en loi-type visant la réduction de la pauvreté: Chers Honorables, si cette loi existait déjà, l'usage d'anti-moustique aurait déjà été reconnu comme une stratégie à visée collective pour la lutte contre la malaria. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La loi sur le VIH/SIDA et la santé de la reproduction a permis les malades démunis à avoir accès aux antiviraux et à la gratuité des soins; je suis convaincue que si cette loi existait, les organisations internationales et les gouvernements subventionneraient la production et la distribution d'anti-moustiques pour permettre aux populations d'y accéder et de se protéger contre les piqûres de moustiques.

Honorables députés, en tant que membres de la commission des droits de l'homme du parlement basque, vous pouvez entreprendre plusieurs actions pour soutenir la traduction des OMD en loi anti-pauvreté et en particulier le projet de production d'anti-moustique à partir des ressources locales et renouvelables pour lutter contre la malaria.

Je vous remercie.

Ginette Karirekinyana -ACECI
Vittoria (Espagne), mercredi 24 novembre 2010.